042-244200770-20180209-201800011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018 Affichage : 13/02/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DELIBERATION N°2018.00011

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 02 février 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 78 Nombre de pouvoirs : 12 Nombre de voix : 90

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, BERROUKECHE, Bernard BONNET, M. Lionel Nora M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Henri BOUTHEON, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Emmanuelle M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy JACQUEMET. Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Daniel Mme Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND représenté par Mme Hélène BRUYERE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT représenté par M. Hans ALBERT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,

ROSIER. Jean-Louis ROUSSET. Mme Monique ROVERA. M. Marc М. SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE. Jean-Claude SCHALK, M. Alain M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs:

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR, Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,

M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,

M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,

Mme Nicole FOREST donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Enzo VIVIANI,

M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,

Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,

M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,

M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,

Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,

Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Siham LABICH

Membres titulaires absents excusés :

CORNUT, Jean-Noël Jean-Claude CHARVIN, М. Paul CELLE, M. ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles GREGOIRE, JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Annie M. Marc MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, JUBAN, M. Pascal Mme Laurence Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Lionel SAUGUES. ROUX, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christine Mme M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLON, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2018

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le rapport des orientations budgétaires fait l'objet du document détaillé ci-joint.

Il s'agit des premières orientations budgétaires de la nouvelle Métropole, intégrant l'exercice de l'ensemble des compétences qu'elle exerce à ce jour.

Grâce aux efforts de gestion réalisés et malgré une évolution des recettes qui stagne, le niveau d'épargne dégagé en 2018 devrait permettre à Saint-Etienne Métropole de poursuivre ses investissements sur l'ensemble du territoire.

Un volume global de crédits d'investissement de plus de 100 millions d'euros sera proposé en 2018 au titre de l'ensemble des politiques publiques de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur les Orientations Budgétaires 2018.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 9 voix contre et 3 abstentions.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU

Feuille d'émargement **DOB**



CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 08 FEVRIER 2018

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
ARTIGUES Gilles	Saint-Etienne	AUS			
AUBOURDY Nicole	Saint-Etienne				
BARNIER Jean- François	Le Chambon- Feugerolles	Joshwier .			
BARRIER Jean-Alain	Farnay	attitud	BOULHOL Marcelle		
BARRIOL Denis	Genilac	1	GRENARD Christel		
BERGER Jean-Pierre	Saint-Etienne	4			
BERLIVET Eric	Roche-la-Molière	1			
BERROUKECHE Nora	Saint-Etienne				
BONNET Bernard	Saint-Maurice-en- Gourgois		MAYET Iwan	!	
BOUCHER Lionel	Saint-Etienne				
BOUTHEON Henri	Le Chambon- Feugerolles				
BUFFARD Marie- Christine	Saint-Etienne	У		SODAR	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
CADEGROS Régis	Saint-Chamond			g	
CALACIURA Stéphanie	Saint-Chamond			9 5	y U
CELLE Paul	Villars			*	
CHAMBE Denis	Saint-Etienne				
CHARBONNIER André	Chamboeuf		BENIER Gabriel		
CHARBONNIER Jean- Yves	Saint-Galmier		RIBOT Gérard		
CHAROLLAIS- CHEYTION Emmanuelle	Rive-de-Gier	trob			a I g
CHARVIN Jean-Claude	Rive-de-Gier			3	
CHASSAUBENE Marc	Saint-Etienne			a a	
CHAVANNE Marc	Saint-Jean- Bonnefonds	Athen	CORTEY Patricia	. 70	
CORNUT Jean-Noël	Saint-Etienne			e di	2 2
CORRIERAS Paul	Saint-Etienne	6	10 I	-	•
DE BEAUMONT Anne	Firminy		7	4	Conson
DE PEYRECAVE Gabriel	Saint-Etienne	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	r r	_ =	·
DEGRAIX Jean-Luc	Saint-Chamond		>	ć.	A

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
DURAND Frédéric	Saint-Etienne	3			
ESTABLE Gilles	Caloire		COULANGE Odile		E (55)
FAURE Marc	La Ricamarie		BONNEFOY Cyrille	BARRIER J. Alan	MI
FAURE Marie- Dominique	Saint-Etienne	\$	5		*
FAUVEL Bernard	Chagnon	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	Σ 2 Σ	BARRIOL	39.
FAVERJON Christophe	Unieux			* *	11 to 12 to
FAY Annick	Roche-la-Molière	July-	,	9	5 _ 2: _ 4
FAYOLLE Christian	Saint-Martin-la- Plaine		RUAS Janine	9 6	H _e n
FAYOLLE Sylvie	Saint-Paul-en- Cornillon	OR THE RESERVE			#
FAYOL-NOIRETERRE Pierre	Saint-Etienne	Bush	• "		
FLACHAT Jean-Claude	La Valla-en-Gier	Sales	>		ä =
FLECHET Andonella	Saint-Chamond				a
FOREST Nicole	Saint-Chamond		*	CABEGNOS	
FRANCOIS Luc	La Grand'Croix		MATRICON Nathalie	EVINAM -	4
FRANCON Guy	Saint-Bonnet-les- Oules		JANVIER Cassandre	a to	

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
FRIEDENBERG André	Saint-Etienne	w		Vacha SENACHE	#
GANDILHON Michel	Fontanès		THIZY Huguette		
GONON Pascal	La Gimond	3			a e
GONZALEZ GRAIL Ramona	La Talaudière	1	GARRIDO Pascal	2 2	e + n
GOUJON Roland	La Tour-en-Jarez	11	BASSON Jean-Luc	¥ 9 %	7 J
GOUTELLE Marie-Eve	Saint-Etienne		÷	22	Devening
GREGOIRE Annie	Aboën	a a	g s		* *** ***
GUYOT Rémy	Saint-Christo-en- Jarez	200	a a	,	9 8. 9 9
JACQUEMET Daniel	Saint-Etienne				. 8
JANDOT Marc	Dargoire	V	COTTE Sylvie		
JEANSON Raphaëlle	Saint-Etienne		*	e ,	2 2 2 2
JODAR Christiane	Saint-Etienne		s 2 g	1	
JUBAN Laurence	Firminy			* × s	
JULIEN Christian	Saint-Genest-Lerpt	Julis	CHAZELLE Suzanne		3 =
JUSSELME Delphine	Saint-Etienne		- 1		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
KARULAK Robert	Saint-Etienne	RIALUM	/		
KEFI-JEROME Samy	Saint-Etienne			Hare- CHASSAUSEAUE	
LABICH Siham	Saint-Etienne		·		
LAGET Bernard	Châteauneuf	754			,
LECOCQ Yves	Pavezin			TORGUES	Segument
LETIEVANT-PIBAROT Hélène	Saint-Etienne	DM			
L'HARMET-ODIN Corinne	Saint-Etienne				
LIOGIER Claude	Saint-Etienne				
LONGEON Olivier	Saint-Etienne				
LUYA Julien	Firminy	1			
MAISONNETTE Michel	Valfleury	gust	PASCAL Christine		
MAJONCHI Pascal	Saint-Paul-en-Jarez		NAULIN Catherine		
MANET Gérard	Tartaras	AT	DRID Slimane		
MARRON Pascale	Saint-Etienne			,	
MASSON Brigitte	Saint-Etienne				

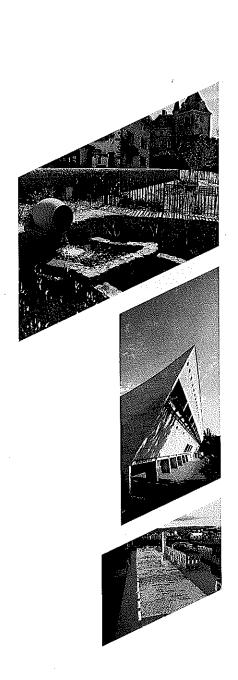
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
MONTAGNIER Caroline	Saint-Etienne		10 (M)		V
MORAND Yves	L'Etrat	. /	BRUYERE Hélène	:	THE
MOREAU Stéphanie	Saint-Etienne		u u	e e	
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse-sur- Dorlay	1	PACCALET Lucien	FLIEHATIC.	Shelve
OUCHAOUA Djida	Unieux	4	, _ a	ū	ii V
PARTRAT Yves	La Fouillouse	V			5, 4 d d
PAUZE Jean-Michel	Saint-Priest-en- Jarez	2	BISACCIA Michèle	g a	
PERACHE Gilles	Saint-Romain-en- Jarez	1) × × ×	2 U F	
PERDRIAU Gaël	Saint-Etienne	ousall		, " ;	
PERRIN Fabienne	Saint-Etienne	1		,), епа
PETIT Marc	Firminy				
PIGEON Florent	Saint-Etienne		6		ice ice
PORCHEROT Jean-Philippe	Doizieux		ALBERT Hans		MS
REYNAUD Hervé	Saint-Chamond				
RIBEIRO CUSTODIO Alexandra	Saint-Etienne				ε

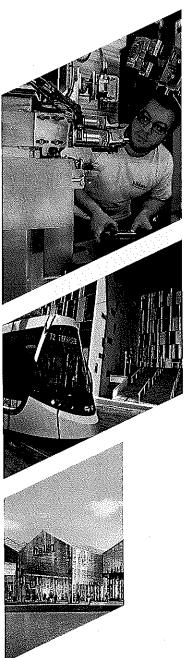
TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
RIVAT Jean-Paul	Saint-Chamond	A	in the second se		or Pi
RIVIERE Christiane	Andrézieux- Bouthéon		1	=	A
ROSIER Marc	Saint-Joseph		ROATTINO Annick		
ROUSSET Jean-Louis	Rive-de-Gier		= 8 .	¥	
ROUX Christine	Villars				
ROVERA Monique	Le Chambon- Feugerolles			8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	d A
SARDAT Jean-Marc	Rozier-Côtes- d'Aurec			4	5
SAUGUES Lionel	Saint-Etienne	~ MM	#		
SCHALK Jean-Claude	Andrézieux- Bouthéon			15	
SCHNEIDER Alain	Saint-Etienne		ii		8
SEMACHE Nadia	Saint-Etienne	6			-
SOTTON Joseph	Fraisses	Third	#/s	ä	
SOULIER Gilbert	Saint-Nizier-de-	4). (c)	1 SE*
TARDY Gérard	Lorette	The	LEGROS Eliane	4	
THELISSON Jean-Marc	Saint-Héand		THOMAS Lucie		

TITULAIRE	VILLE	SIGNATURE	SUPPLEANT	POUVOIR DONNE A (INDIQUER LE NOM)	SIGNATURE
THIVANT Marie- Christine	Sorbiers		JOASSARD Raymond		F
THIZY Gilles	Marcenod (1	e		
THOMAS Marie- Hélène	Saint-Étienne	JUAN			
TORGUES Daniel	Sainte-Croix-en- Jarez	Sujunt		9	,
VALETTE Stéphane	Saint-Chamond			4	e , ii
VERCHERAND Alain	Cellieu			e e e	в 25
VIALLON Anne- Françoise	Saint-Etienne	2 X	w)	g:	÷
VIVIANI Enzo	L'Horme	132	LAULAGNET Marie Josèphe	s di	
ZADRA Catherine	Saint-Étienne			LABICU STWAM	
ZIEGLER Georges	Saint-Etienne			11	

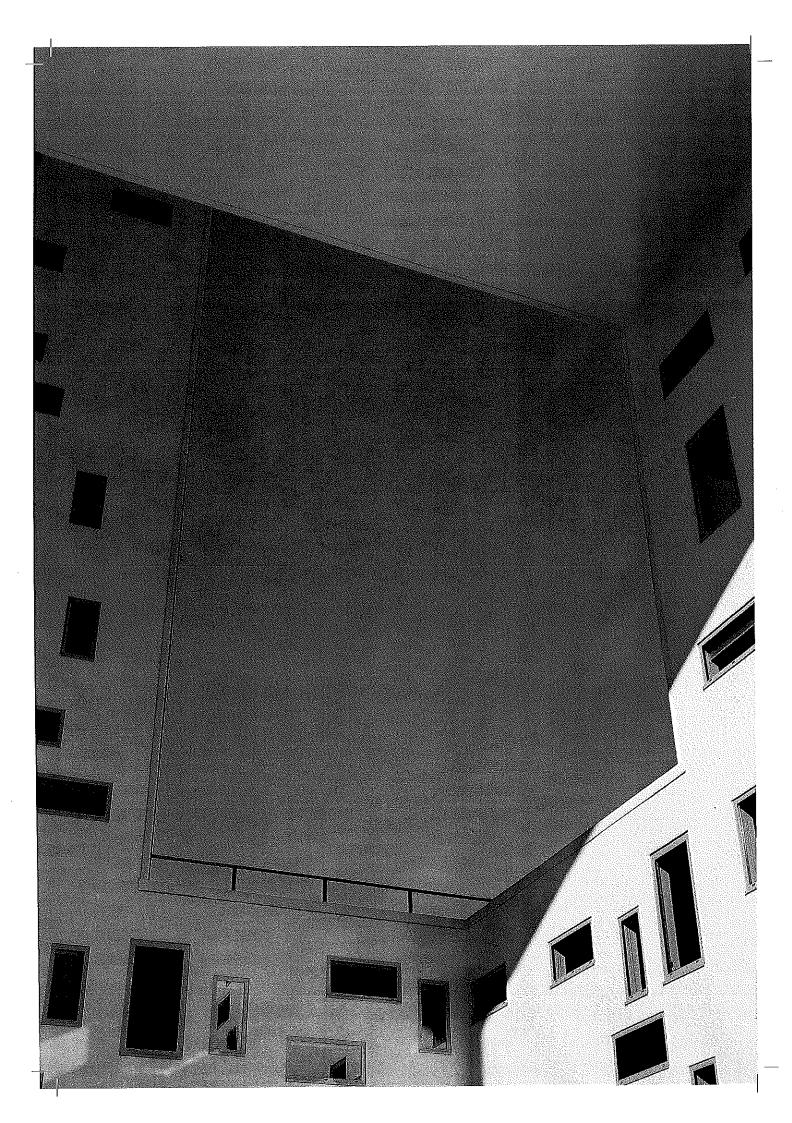
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

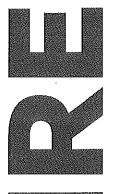
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE











1 - LES ELEMENTS DE CONTEXTE

- 1-1 Le contexte national Le projet de Loi de Finances pour 2018 et le projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022
- 1 2 Le pacte financier et la mise en œuvre du projet d'agglomération
- 2 APRES LE PASSAGE EN COMMUNAUTE URBAINE EN 2016 : LE STATUT DE » MÉTROPOLE AU 1^{ER} JANVIER 2018
- 3 LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2018 : LES LEVIERS DE GESTION À LA DISPOSITION DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

4 - LES ORIENTATIONS POUR 2018

4 - 1. Les recettes de fonctionnement

- 1-1 Les produits issus de la fiscalité
- 1 2 Les taxes affectées
- 1 3 Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- 1 4 Les dotations et compensations de l'Etat
- 1 5 Les autres dotations, participations et produits de fonctionnement

4 - 2. Les dépenses de fonctionnement

- 2-1 Les reversements aux communes
- 2 2 Les charges de personnel
- 2 3 Les charges liées au service de gestion des ordures ménagères
- 2 4 Les subventions de fonctionnement et contributions aux organismes de regroupement
- 2 5 Les dépenses de gestion courante
- 2 3 Les hypothèses en dépenses sur le budget des transports : le contrat de DSP pour l'exploitation des transports urbains et des transports scolaires

4 - 3. La dette dans la construction budgétaire 2018

4 - 4. L'épargne brute

4 – 5. Les investissements : la déclinaison 2018 du Projet d'agglomération

- 5-1 L'investissement en volume
- 5 2 Une attractivité renouvelée
- 5 3 Transition énergétique et développement durable
- 5 4 Proximité, cohésion sociale et développement équilibré des territoires
- 5 5 Investissements nécessaires au fonctionnement de l'Agglomération

5 - LES BUDGETS ANNEXES

- 5 1 Le budget annexe assainissement collectif
- 5 2 Le budget annexe assainissement non collectif (SPANC)
- 5 3 Le budget annexe eau potable
- 5 4 Le budget annexe réseaux de chaleur
- 5 5 Le budget annexe parcs et aires de stationnement

ANNEXE 1 : Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement

ANNEXE 2 : Structure et gestion de la dette

ANNEXE 3: Les ressources humaines



Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les priorités du budget 2018 et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif 2018 conformément aux dispositions de l'article R.2312-1 du CGCT. Il constitue par conséquent une étape importante du cycle budgétaire et du débat démocratique.

1 - LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1-1 LE CONTEXTE NATIONAL - L'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018 LE PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

• Un objectif de ramener le déficit public à 2,6% du PIB pour 2018

Afin de respecter les engagements européens pris par la France au sujet de la réduction des déficits publics, un programme d'économie important a dû être présenté pour la période 2018-2022. Selon les projections réalisées, les déficits publics devront représenter 0,5 % du PIB.

Les engagements de réduction des déficits publics se poursuivent en 2018; après 3,4% en 2016, le déficit s'établirait à 2.9% du PIB en 2017 puis 2,6% du PIB en 2018, conformément aux engagements inscrits dans le projet de loi de programmation des finances publiques (LPFP).

• Une hypothèse de croissance à 1,7%

L'économie française connaît une reprise d'activité depuis fin 2015. La croissance a en effet atteint + 1,1% en 2015 et + 1,20% en 2016. Elle devrait atteindre + 1.7% en 2017 et est évaluée au même niveau pour 2018.

· Une volonté de maîtrise de la dépense publique

La réduction du déficit public repose notamment sur les efforts demandés aux collectivités territoriales. Ainsi, la participation de ces dernières à la baisse du déficit des administrations publiques s'établit à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat.

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP), qui vise à fixer sur 5 ans la trajectoire des finances publiques, édicte de nouvelles règles de gouvernance des finances publiques dont plusieurs portent directement sur les finances des collectivités locales.

Le projet de loi de finances pour 2018 pose les jalons d'une réforme en profondeur des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales. D'une part, il initie la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par l'Etat, par dégrèvement, pour 80% des ménages et transfert aux régions d'une fraction de la TVA.

D'autre part, il inaugure le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 340 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici 2022.

Contrairement aux différentes lois de finances votées depuis 2014, qui ont fortement minoré les dotations versées aux collectivités, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 met fin au dispositif de contribution au titre du redressement des finances publiques.

Les modalités de la participation des collectivités à la trajectoire globale des finances publiques prendront dorénavant la forme d'une contractualisation entre l'Etat et les Collectivités et EPCI.

Ces contrats seront passés entre l'Etat et les collectivités qui ont des dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 supérieures à 60 millions d'euros, afin de déterminer des objectifs individuels d'évolution des dépenses de fonctionnement.

• Désormais, collectivités et EPCI seront soumis à « un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement» et devront limiter l'augmentation de leurs dépenses « en valeur à périmètre constant » à 1.2 % par an, inflation comprise. Toutefois, ce taux pourra être modulé en fonction de critères (démographie, revenu moyen par habitant et efforts faits en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement les années précédentes) et donner lieu à un bonus ou un malus de 0.15 % sur chacun de ces 3 critères.

Les collectivités qui ne respecteraient pas leurs engagements seront pénalisées sous la forme d'une «reprise financière» calculée chaque année et égale à 75% de l'écart constaté entre le niveau des dépenses de fonctionnement et l'objectif fixé, avec un plafond fixé à 2% des recettes réelles de fonctionnement.

Ces contrats comprendront également un objectif d'amélioration du besoin de financement et pour les communes et EPCI, dont la capacité de désendettement dépasse 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement sera définie, mais elle n'aura pas de caractère contraignant.

Ces contrats devraient être signés avant fin juin 2018, pour une durée de 3 ans.

La loi de finances pour 2018 confirme:

- le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables.
 Cette réforme est transparente pour les collectivités, le produit fiscal restant inchangé. Le risque potentiel encouru par les collectivités est, qu'à plus ou moins long terme, l'Etat ne leur compense plus la totalité des montants dégrevés, ce qui fragiliserait l'équilibre de leurs budgets.
- la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) est désormais incluse dans les variables d'ajustement des ressources affectées aux collectivités, ce qui implique une minoration en 2018
- le gel de la montée en charge du FPIC pour 2018 (1 milliard d'euros),
- en matière de fiscalité: une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives basée sur l'inflation constatée sur les 12 derniers mois (novembre 2016 à novembre 2017).
- le soutien à l'investissement : la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est confortée pour 2018 avec des crédits à hauteur de 665 M€ pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux.



1-2 LE PACTE FINANCIER ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

Dans ce contexte, Saint-Étienne Métropole poursuit avec détermination la mise en œuvre de ses priorités et notamment la mise en œuvre du programme d'investissement prévu au projet d'agglomération.

Saint-Étienne Métropole et ses communes ont validé fin 2014 un nouveau Pacte financier pour le mandat afin de renforcer et repenser la solidarité entre les communes et la Métropole.

Au travers du Pacte financier, plusieurs engagements en matière de fiscalité locale, de solidarité financière entre Saint-Étienne Métropole et ses communes, de bonne gestion financière et d'investissement public ont été pris.

Ce pacte financier permet:

- · d'arbitrer la répartition des ressources entre communes et intercommunalité,
- · de mettre en cohérence et en adéquation les projets et les moyens financiers des communes et de la Métropole,
- · d'assurer un développement équilibré du territoire.

Il comporte plusieurs dispositifs:

· LA FISCALITÉ : 0% DE FISCALITÉ EN 2018

Le gel des taux de fiscalité ménages et de fiscalité entreprises sur le mandat (2014-2020) permet de ne pas accroître la pression fiscale, ne pas ponctionner davantage le pouvoir d'achat des ménages et maintenir la consommation, mais aussi de ne pas pénaliser l'investissement des entreprises du territoire. L'évolution éventuelle de la fiscalité locale sur le territoire ne résulterait donc que des seules politiques fiscales des communes et du département.

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC): 2.2 M€ DE DSC REVERSES AUX COMMUNES

Elle est utilisée comme un outil de partage du dynamisme de la fiscalité. Il est prévu que la DSC de chaque commune revienne en 2018 au niveau qui était le sien en 2009, soit un reversement augmenté de 10 %. Le dispositif retenu consiste en un abondement chaque année (entre 2015 et 2018) du quart de la réfaction qui avait été effectuée en 2010. C'est ainsi plus de 2,2 M€ qui seront reversés aux communes pour alimenter leur section de fonctionnement.

· LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC): 70 % DU FPIC PERÇU PAR SEM REVERSE AUX COMMUNES

L'objectif est de répartir son montant entre SEM et ses communes cette ressource à hauteur de 1/3 pour Saint-Étienne Métropole et 2/3 pour les communes.

LES FONDS DE CONCOURS ET LES ECM (ÉQUIPEMENTS COMMU-NAUTAIRES MULTILOCAUX): 7 M€ DEDIES AUX ECM ET FONDS DE CONCOURS

Saint-Étienne Métropole peut intervenir dans les projets communaux en versant une subvention d'équipement. La Métropole intervient également, en qualité de maître d'ouvrage, sur des projets communaux d'ECM. Une enveloppe de 7 M€ d'autorisations de programme sur le mandat (ECM et fonds de concours) orientée sur des politiques relevant de priorités communautaires, a été actée pour aider à la réalisation de projets municipaux.

Le Pacte financier 2014-2020 construit avec les communes permet de renforcer les capacités à agir des communes : une Métropole dynamique avec des communes fortes. La Métropole stéphanoise sera ainsi renforcée dans un contexte de compétition entre les territoires.

2 - APRES LE PASSAGE EN COMMUNAUTÉ URBAINE EN 2016 : LE STATUT DE MÉTROPOLE AU 1^{ER} JANVIER 2018

L'évolution institutionnelle de Saint-Étienne Métropole se poursuit. Après sa transformation en Communauté Urbaine au 1e janvier 2016 et l'intégration de huit nouvelles communes au 1e janvier 2017, Saint-Étienne Métropole a étendu ses compétences et par décret ministériel du 1er septembre 2017 est devenue Métropole au 1er janvier 2018.

Désormais, Saint-Étienne Métropole comptera parmi les 22 Métropoles.

La poursuite de cette dynamique doit donner à Saint-Étienne Métropole davantage encore de perspectives tout en préservant son identité.

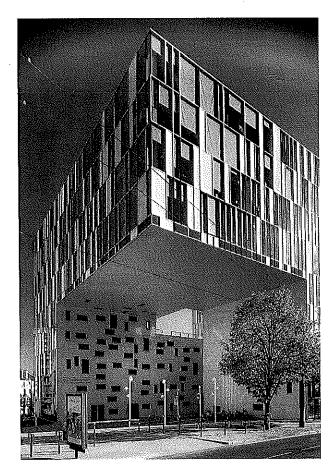
Son nouveau statut de Métropole va lui permettre de jouer pleinement le rôle qui lui revient en région Auvergne-Rhône-Alpes, en France, voire à l'échelon Européen et de disposer ainsi de tous les atouts pour assurer l'avenir du territoire et de ses habitants.

«Ce changement institutionnel de statut est capital pour le développement futur et harmonieux de notre territoire, tout le territoire, qu'il soit rural, urbain ou péri-urbain, dans les domaines aussi importants que l'économie, les transports, la santé ou encore l'enseignement supérieur...»

Gaël Perdriau, Président de Saint-Étienne Métropole

Pour le 1er janvier 2020, le Conseil Départemental et Saint-Étienne Métropole devront avoir arrêté les transferts de compétences qui devront être mis en œuvre suite au passage en Métropole. Le transfert des charges, préalablement évaluées, devra être accompagné du transfert concomitant des ressources nécessaires. Cette évaluation sera soumise à une Commission Locale d'évaluation des charges et des ressources transférées, composée de représentants du Département, de la Métropole et présidée par M^{me} la Présidente de la Chambre régionale des Comptes.

Ce travail préparatoire important à conduire avec le Département s'engagera dès 2018.



3 - LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE 2018: LES LEVIERS DE GESTION À LA DISPOSITION DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

Si Saint-Étienne Métropole, n'est pas soumis directement à une nouvelle tranche de contribution au redressement des finances publiques, l'instauration d'un pacte financier avec l'État la contraint fortement à prolonger ses efforts de gestion et à rechercher encore de nouvelles économies en section de fonctionnement.

Les marges de manœuvres restent toutefois très étroites et une gestion rigoureuse et volontariste doit être poursuivie afin de maintenir la qualité du service public et renforcer l'attractivité du territoire.

La raréfaction des ressources impose une meilleure adéquation entre les objectifs visés et les moyens, et implique un engagement des élus et de l'administration à dégager des marges de manœuvre pour continuer à assurer les missions de service public et conserver une capacité à investir.

Les recettes de fonctionnement de 2018 devront couvrir l'évolution des charges transférées, tout en dégageant suffisamment d'épargne pour être en capacité de financer un PPI ambitieux pour le développement du territoire.

Les leviers de gestion sont limités et appellent des arbitrages fins en fonctionnement comme en investissement. La situation financière sera jugée saine et soutenable si elle remplit simultanément l'ensemble des conditions d'équilibre liées à ces critères.

PRESERVATION DE L'AUTOFINANCEMENT ET DE L'EPARGNE : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intégrer l'impact de la baisse de certaines recettes fiscales (économiques notamment)

Activer taus les leviers de recettes (Europe, Etat, Région, Département...)

Pas de hausse de fiscalité, mais obligation d'assurer l'équilibre des services publics et commerciaux alimentés par des taxes, redevances et tarifs

PRESERVATION DE L'AUTOFINANCEMENT ET DE L'EPARGNE: CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement Des subventions versées soumises à la même rigueur Evolution de la masse salariale limitée avec la mise en place de mutualisation pour plus d'efficience

EPARGNE BRUTE

Un niveau d'épargne qui se contracte sous l'effet de la montée en puissance de l'exercice des compétences et de la charge de la dette

VOLUME D'INVESTISSEMENT

Un volume d'investissement ambitieux intégrant les crédits de paiement nécessaires à l'exercice 2018

SUR L'ENDETTEMENT

Gérer la sécurisation des produits structurés sur une nouvelle période de 5 ans

Maitriser le volume de la dette tout en ayant un PPI ambitieux pour le territoire

L'objectif reste de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement. Le plan d'économies adopté lors du séminaire des Maires de fin 2015, qui prévoyait une approche nouvelle de la mise en œuvre des politiques publiques et une réduction des dépenses de fonctionnement, doit être poursuivi.

Le travail et les efforts devront être renouvelés pour être en capacité de trouver de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement, dans un contexte très contraint, afin de dégager l'épargne nécessaire pour financer les investissements indispensables au développement de l'ensemble du territoire et limiter le recours à l'emprunt.

7

La présentation qui est proposée en section de fonctionnement diffère des exercices précédents en ce sens qu'elle privilégie une vision des équilibres depuis le budget principal.

Le lien entre le budget principal et le budget des transports s'exprime à travers la subvention d'équilibre qui lui est versée. Pour autant, les principaux éléments d'orientation des 2 budgets seront abordés ci-après.

4-1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

Au 1er Janvier 2017, le périmètre de Saint-Étienne Métropole s'est élargi avec l'intégration de 8 nouvelles communes. Budgétairement, les éléments s'y rattachant ont été intégrés au budget supplémentaire 2017. Ainsi, toutes les comparaisons de BP 2017 à BP 2018 sont rendues difficiles suite à ce changement de périmètre.

Il est à noter un évènement exceptionnel en 2018, qui viendra modifier les équilibres du budget principal et notamment gonfler ses niveaux d'épargne, qui est la dôture de la zone des Murons à Andrézieux-Bouthéon et les écritures comptables qui y sont associées.

En effet, cette clôture de zone va générer une recette exceptionnelle en fonctionnement de 7.4 M \in permettant d'autofinancer le rachat des équipements publics à hauteur de 5.8 M \in (dépenses nettes du FCTVA perçu), le solde de 1.6 M \in viendra ponctuellement renforcer le niveau d'épargne dégagé en 2018.

Cet élément sera à prendre en compte tout au long de cet exposé.

• L'année 2018 sera marquée par un fléchissement de l'évolution des recettes de fonctionnement. Retraité des 5.8 M€ de la clôture de la zone des Murons destinés à autofinancer le rachat des équipements publics, les recettes 2018 sont estimées à 278 M€ sur le budget principal (contre 280.6 M€ au budget 2017):

	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
RESSOURCES COURANTES DE GESTION	280.7 M€	283.8 M€

4-1-1 LES PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ

En 2018, les évolutions sur la fiscalité intègrent :

- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives estimée à 1,20%, taux désormais aligné sur l'inflation des douze derniers mois échus (novembre 2016 à novembre 2017).
- ainsi qu'une estimation de progression physique des bases conforme à la moyenne des 3 dernières années.

Conformément à ses engagements et au Pacte financier 2014-2020, Saint-Étienne Métropole n'augmentera pas ses taux de fiscalité en 2018, tant pour les entreprises que pour les ménages.

PANIER DE RECETTES	TOTAL PRĚVU 2017	TENDANCES BP 2018	
IMPOSITIONS ÉCONOMIQUES	77.4 M€	77.1 M€	GEL DES TAUX
CFE	44.9 M€	45.2 M€	
CVAE	26.4 M€	25.8 M€	
IFER	1.5 M€	1.6 M€	
TASCOM	4.4 M€	4,4 M€	
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	0,2 M€	0.1 M€	
DOTATION COMPENSATION RÉFORME TP (DCRTP)	3.6 M€	3.1 M€	
FONDS NATIONAL GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES (FNGIR)	6.9 M€	6.9 M€	
IMPOSITIONS SUR LES MÉNAGES	66.5 M€	66.7 M€	GEL DES TAUX
TAXE D'HABITATION	55.1 M€	55.1 M€	
TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉ BÂTIE	6.9 M€	7.0 M€]
TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉ NON BÂTIE	0.2 M€	0.2 M€	
TAXE ADDITIONNELLE FPNB	0.5 M€	0.5 M€	
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	3.8 M€	3,9 M€	
TOTAL RECEITES ESCALES	154.4M€	153.8 M€	

LA FISCALITE ECONOMIQUE: 77.1 M€

 La cotisation foncière des entreprises (CFE): le taux de CFE reste inchangé en 2018, soit 28,81%. Sur le territoire des 8 nouvelles communes, ce taux rentrera en 2^{nde} année de lissage pour rejoindre celui de SEM aux termes des 5 années.

En 2017, sur le territoire de l'agglomération près de 26 439 établissements sont soumis à la CFE dont 17 364 à la cotisation minimum (66%).

Depuis 2014, le barème de la cotisation minimum a été revu pour instaurer 6 nouvelles tranches de chiffre d'affaires avec des baisses de cotisation pour les TPE/PME réalisant moins de 100 000 € de chiffre d'affaires.

Entre 2016 et 2017, la base nette d'imposition a progressé de 2% sous l'effet de l'intégration des 8 nouvelles communes, de l'évolution physique et des nouvelles bases révisées suite à la 1ère année d'application de la réforme. En effet, à compter de 2017, comme pour les impositions ménages, il n'y a plus de revalorisation nominale votée en loi de finances, les bases des locaux professionnels seront actualisées chaque année par la déclaration des exploitants de leurs baux commerciaux.

L'estimation pour 2018 serait de 45.2 M€, soit +1.5% par rapport au montant perçu réellement en 2017.

 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE): le taux de cette imposition sur la valeur ajoutée des entreprises est figé et l'évolution du produit provient uniquement de la croissance des bases en corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB).

L'estimation du montant des ressources de CVAE que Saint-Étienne Métropole est appelé à percevoir en 2018 est équivalent au produit de CVAE collecté par l'Etat en 2017. D'après les premiers éléments communiqués par les services de l'Etat, le produit de CVAE notifié en 2017 serait en recul de près de 665 000€ par rapport à 2017 (l'exercice 2017 ayant bénéficié d'une régularisation exceptionnelle d'un grand groupe commercial).

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER): il est proposé une évolution comparable à celle constatée en moyenne sur les 3 derniers exercices soit +2.5 % (1.550 M€)
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM): cette taxe perçue par les intercommunalités est neutre financièrement puisque son produit a été prélevé en 2010 directement sur le montant de DGF (CPS) perçu par les EPCI. Il est proposé de faire évoluer le produit de TASCOM de +1 % en 2018 (moyenne évolution des 3 dernières années) soit un montant de 4.4 M€.

LA FISCALITE MENAGES: 66.7 M€ DES BASES FISCALES QUI STAGNENT

 Taxe d'habitation (TH): avec la reprise de la part départementale de TH (venant compenser la disparition de la taxe professionnelle), la TH constitue une ressource majeure pour Saint-Étienne Métropole. Le taux en 2018 reste inchangé (10,56%).

La prévision de recette s'établit à 55.1 M€ et prend en compte la croissance des bases d'imposition qui s'explique, d'une part, par la réévaluation des bases décidée par la loi de finances et, d'autre part, par la croissance physique des bases d'imposition influencée par des éléments tels que le nombre de logements, le nombre de contribuables, etc.

En 2017, les mesures gouvernementales en faveur des contribuables les plus défavorisés ont minoré le produit fiscal attendu (minoration compensée pour partie en 2018 par un complément sur allocation compensatrice de TH). Le produit fiscal estimé pour 2018 tient compte de cette minoration et de ce fait la prévision augmente très faiblement par rapport au montant réellement perçu en 2017 (55.1 M€ contre 54.5 M€ en

2017). Ce produit sera pour partie constitué d'un dégrèvement versé par l'Etat suite à la réforme de la TH confirmée en loi de finances pour 2018.

- Taxe sur le foncier bâti (TFB): pas de modification du taux de TFB fixé à 1,37% pour un produit prévisionnel de 7 M€ en 2018.
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB): l'imposition sur le foncier non bâti comprend en fait 2 parts:
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux 2010, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) - (produit 2018 d'environ 470 000 €).
- l'autre part, la taxe foncière sur le non bâti représente un produit de 170 000 € pour 2018 (taux inchangé de 4,98 %).

LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat. Elles sont actualisées selon les dispositions des lois de finances et subissent les incidences des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des transferts financiers de l'Etat. Certaines de ces compensations seront donc soumises à un coefficient de minoration en 2018.

4-1-2 LES TAXES AFFECTÉES

	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
TEOM (DONT COUVERTURE TGAP ET MARCHÉ SITA)	38.8 M€	39.4 M€

• La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM): il s'agit de la principale recette qui participe à l'équilibre du budget de la gestion des déchets ménagers. En 2018, il conviendra de faire face aux dépenses des déchèteries et à l'actualisation des contrats pour le coût de traitement et d'élimination des déchets. Le taux de TEOM resterait inchangé en 2018 soit 8.25 % ce qui reste bien en deçà du niveau retenu par de nombreux territoires.

Atitre de comparaison, le taux moyen de TEOM en France était de 9,25 % en 2016 (données DGCL, DGFIP – Les collectivités locales en chiffres 2016).

COMPARATIFS DE TAUX DE TEOM (2017)

MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	16,88%
MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	10.60%
CA LE COTENTIN	11.70%
MONTPELLIER MEDITERRANEE MÉTROPOLE	11,25%
CA de METZ MÉTROPOLE	11.06%
MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR	10.90%
EUROMÉTROPOLE STRASBOURG	10.41%
CA LOIRE FOREZ	9.72%
CA VIENNE AGGLO	9.71%
TOULOUSE MÉTROPOLE + zonage	9.59%
CC FOREZ-EST	9.45 % ex CCPSG et 11.57% ex CCFL
CU ANGERS LOIRE MÉTROPOLE (taux moyen)	9,08%
ORLEANS MÉTROPOLE	8.73%
TOURS MÉTROPOLE	8.78%
CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE	8.70%
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE	8.30%
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE	8.25%
NANTES MÉTROPOLE	7.50%
BORDEAUX MÉTROPOLE selon fréquence	de 7.18 à 9.31 %

LES HYPOTHESES SUR LE VERSEMENT TRANSPORT - BUDGET DES TRANSPORTS

• Le Versement Transport (VT): Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. L'impact du relèvement du seuil (de 9 salariés à 11 salariés) en 2017 a été compensé par l'Etat. La recette envisagée pour 2018 serait de 55.8 M€ (dont 650 K€ au titre des compensations)

	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
VERSEMENT TRANSPORT	54.9 M€	55.8 M€

4-1-3 LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

En 2018, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera ainsi maintenu à son niveau atteint en 2017, à savoir 1 milliard d'euros.

En 2017, le montant total reversé à l'ensemble intercommunal (Saint-Étienne Métropole et ses communes) s'est élevé à 10.7 M€. La répartition entre Saint-Étienne Métropole et ses communes sera opérée conformément au Pacte financier 2014-2020 (1/3 SEM / 2/3 aux communes).

La part revenant à Saint-Étienne Métropole est estimée à 3.3 M€, montant identique à 2017.

4-1-4 LES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DE L'ETAT

•	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
DGF	-	
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	13,9 M€	13.8 M€
COMPENSATION PART SALAIRES (CPS)	41.1 M€	40.3 M€

La transformation en Métropole est sans impact sur le niveau de DGF perçu par Saint-Étienne Métropole. Ainsi, le montant alloué à Saint-Étienne Métropole en 2018 est estimé comparable à celui perçu en 2017, soit environ 13.8 M€ de dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation de la DGF (ex compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle) sera en balsse en 2018, balsse estimée à 2% par rapport au montant notifié en 2017 (soit - 826 000 €). Une prévision de 40.3 M€ sera donc prise en compte pour l'élaboration du budget.

4-1-5 LES AUTRES DOTATIONS, PARTICIPATIONS ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	1	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
DOTATIONS, PARTICIP ET AUTRES PRODUITS FONCTIONNEMENT		28.6 M€	32.7 M€

Le budget 2018 est très fortement impacté par les écritures de clôture de la zone des Murons qui génère une recette de fonctionnement exceptionnelle de 7.4 M€ destinée à autofinancer le rachat des équipements publics de cette même zone (dépense en investissement).

En dehors de cette recette, le budget de Saint-Étienne Métropole bénéficie de participations et de subventions versées par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou organismes publics. Ces recettes sont versées pour soutenir et contribuer à la réalisation des programmes et actions mises en œuvre par Saint-Étienne Métropole (PLIE, politique de la ville, recettes liées au tri effectué dans les déchèteries, redevance spéciale, redevances d'occupation du domaine public...).

Les autres produits de fonctionnement comprennent les produits des services et du domaine, les remboursements de personnels (au titre des mutualisations et des personnels mis à disposition), les produits de gestion (Musée d'Art Moderne et Contemporain, Nautiform...). Ils sont constitués par les revenus d'immeubles. Il s'agit de la mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard et des loyers divers au titre des bâtiments économiques.

4-2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Face à la pression à la baisse accentuée sur ses ressources, Saint-Étienne Métropole doit encore renforcer la maîtrise de ses dépenses de gestion.

D'une manière générale, un travail en profondeur s'effectue pour s'interroger, politique publique par politique publique, activité par activité, sur leur utilité, leur maintien, leur évolution. Des objectifs doivent être fixés, des priorités définies afin d'obtenir une amélioration de l'efficacité des missions.

Afin de continuer à assumer ces dépenses de fonctionnement, tout en préservant une épargne suffisante pour financer les investissements nécessaires au développement du territoire, Saint-Étienne Métropole devra veiller à en maîtriser l'évolution.

Cet effort devra également impacter les partenaires et satellites de Saint-Étienne Métropole. Sans remettre en question son accompagnement auprès de ces différentes structures, il conviendra de calibrer les interventions de la Métropole en fonction des nouvelles contraintes budgétaires qui s'imposent, et en contenant la progression des subventions appelant ainsi à un effort de gestion de la part des autres structures.

Pour parvenir à dégager un niveau d'épargne permettant de maintenir une capacité d'investissement indispensable au développement de l'ensemble du territoire, la progression des dépenses de fonctionnement au BP 2018 (charges à caractère général et subventions) devrait se limiter à +1% par rapport au réalisé estimé de 2017.

4-2-1 LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES

	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES BP 2018
REVERSEMENTS AUX COMMUNES		
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	74.2 M€	73.5M€
DOTATION DE SOLIDARITÉ	22.9 M€	- 23.5M€
REVERSEMENT DE FISCALITÉ (SIPAB)	5.6 M€	5.9 M€
JATOT.	1027⋈€	102.9M€

LES AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau des dépenses de gestion du budget 2018 pourrait s'établir ainsi:

Ils sont constitués de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

- L'Attribution de Compensation (AC): en raison de la transformation en Métropole, de nouveaux ajustements seront opérés sur les montants des AC des communes pour prendre en compte les transferts de charges vers Saint-Étienne Métropole (abris voyageurs notamment).
- La Dotation de solidarité communautaire (DSC) Le Pacte financier construit entre Saint-Étienne Métropole et ses communes prévoit de restituer aux communes la DSC qui leur avait été prélevée en 2010. Ainsi en 2018, la DSC de chaque commune revienda au niveau qu'elle avait en 2009. Une somme de 2,2 M€ aura ainsi été reversée aux communes en 4 années. Le 4^{ème} et dernier acompte de 560 000€ de 2018 viendra compléter le montant de DSC allouée.

	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES BP 2018
CHARGES DE PERSONNEL	41.0 M€	42.0 M€
CONTRAT SITA ET AUTRES DÉPENSES OM	28.4 M€	28.4 M€
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT / ORGANISMES DE REGROUPEMENT	16.3 M€	15.9 M€
AUTRES DÉPENSES DE GESTION COURANTE	26.8 M€	26.5 M€
TOTAL DÉPENSES COURANTES DE GESTION (HORS DÉPENSES IMPRÉVUES)	112.5 M€	112.8 MG
SUBVENTION ÉQUILIBRE BUDGET TRANSPORT	5.7 M€	5.1 M€
SUBVENTION ÉQUILIBRE ZI	0.4 M€	0.4 M€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT Y COMPRIS REVERSEMENTS AUX COMMUNES (HORS DET LE ET DÉPENSES IMPRÉVUES)	2213 M€	221,2.M€

4-2-2 LES CHARGES DE PERSONNEL

Le budget Ressources Humaines pour 2018 pour le budget principal s'élèverait à 42 M€. Une somme de 2.8 M€ est inscrite au budget des transports.

Les informations relatives à la structure des effectifs et à l'évolution des dépenses du personnel sont détaillées à l'annexe 3 du présent document.

4-2-3 LES CHARGES LIÉES AU SERVICE DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Bien que certaines dépenses soient en augmentation: déchèteries (montée en puissance de la nouvelle déchèterie de Lorette et crise de la filière bois générant un surcoût), centre de tri, hausse du carburant; les dépenses liées au service de gestion des déchets ménagers resteraient stables en 2018 en raison de la stabilité estimée des tonnages et au renouvellement favorable de certains marchés.

4-2-4 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Le montant des participations versées par Saint-Étienne Métropole à divers organismes devrait être en diminution, Saint-Étienne Métropole ayant demandé à ses satellites et aux organismes financés d'effectuer également des efforts de gestion.

L'objectif est qu'il soit regardé pour toutes les interventions de soutien financier l'intérêt à agir en termes d'attractivité, de développement durable du territoire, d'emploi, de culture...

Se trouvent dans ce poste: les participations à la Cité du Design, à l'Office de Tourisme Communautaire, à EPURES, à l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon, à la télévision locale TL7, au SCOT, au Pôle Métropolitain, au Parc du Pilat, au syndicat mixte ZAIN, au SMAGL, au SYDEMER, ... et des subventions diverses versées,

LES HYPOTHESES EN DÉPENSES SUR LE BUDGET DES TRANSPORTS

Les dépenses du budget Transport concernent le contrat de DSP pour l'exploitation des transports urbains, les transports scolaires et les autres dépenses liées à la politique transport.

	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
CONTRAT STAS, TRANSPORTS SCOLAIRES ET AUTRES DÉPENSES.	65.8 M€	66.3 M€

Ces dépenses représentent plus de 30% des charges de gestion de la Métropole.

notamment, au fonds local pour l'innovation (via la BPI), aux organismes dans le cadre du développement durable, à l'ADIL, l'ADERLY dans le domaine économique, aux projets de l'école de la 2ème chance, au contrat de ville pour la politique de la ville, au FLU (Fonds local d'Urbanisme) pour l'habitat, aux soutien des plateformes CREAFIL pour la création d'entreprises...

4-2-5 LES DÉPENSES DE GESTION COURANTE

En 2018, comme déjà en 2017, l'importance de l'effort financier demandé impose de remettre à plat les modes d'organisation de la dépense locale et plus globalement les priorités des politiques publiques à mettre en œuvre. C'est ainsi qu'un nouvel effort devra être consenti pour contenir l'évolution des dépenses de gestion.

Des méthodes permettant de rendre moins coûteuse et plus efficace la dépense publique devront proposées.

Certaines dépenses ont été centralisées afin de regrouper les contrats et obtenir de meilleures conditions financières. Pour d'autres, comme l'électricité, des actions ont été engagées pour réduire les consommations ou en signant des contrats de performance énergétique (à l'espace aquatique Nautiform par exemple).

Cependant certaines charges nouvelles vont être intégrées à ce budget, notamment pour la compétence Défenses Contre l'Incendie (DECI), qui sera exercée pleinement en 2018 par la Métropole.

Les dépenses de gestion regroupent:

- · les charges dites «incompressibles» qui relèvent de l'exercice des compétences de Saint-Étienne Métropole, il s'agit de contrats, d'achats indispensables liés aux prestations rendues, très dépendantes de la tarification d'autres opérateurs (eau, énergie, électricité, combustibles, carburants, assurances, impôts et taxes...).
- · les charges dites «compressibles» qui englobent les dépenses de fournitures, d'entretien de nettoyage et de réparations, d'honoraires, d'insertion, de catalogues, de publications, d'imprimés divers, de fêtes et cérémonies, de transports, de missions et réceptions, d'affranchissement et de télécommunication, etc.

ll s'agit

- des dépenses relatives au réseau de transports urbains sur l'agglomération dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la démarche qualité.
- des dépenses correspondant à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur l'agglomération empruntant des lignes non gérées par Saint-Étienne Métropole (Conseil départemental, SNCF...).

Pour 2018, est prise en compte une indexation du contrat de DSP à hauteur de 1.2%. De plus, la mise en service de nouvelles rames de tramway et la mise en place d'un service de transport à la demande(TAD) dans les communes ne bénéficiant pas de transporten commun entraînent des coûts supplémentaires.

4-2-6 LA SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET TRANSPORT

Le montant de la subvention d'équilibre qui serait nécessaire au budget transport est évaluée à $5.1\,\mathrm{M}\odot$.

4-3- LA DETTE DANS LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2018

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette sont précisées à l'annexe 2

• <u>Sur le budget principal</u>, au 1^{er} janvier 2018, la dette s'établira à **348.1 M**€ (contre 361.1 M€ au 1^{er}/01/2017).

La prévision d'intérêts 2018 est faite sur le stock de dette en fonction des anticipations de marché pour les taux révisables (soit un taux moyen de 1.15%) et sur les taux fixes, le taux moyen est de 2.45% avant couverture.

Le budget principal portera en 2018 le poids des nouvelles sécurisations des emprunts structurés.

La charge d'annuités s'établirait ainsi en 2018:

BUDGET PRINCIPAL	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
INTÉRÊTS DE LA DETTE	12.3 M€	12.6 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	23.7 M€	24.1 M€
ANNUITÉ DE LA DETTE	36 M€	36.7 M€

 Sur le budget transport, au 1er janvier 2018, la dette s'établira à 93.8 M€ (contre 75.8 M€ au 1er/01/2017).

Sur le budget Transport les investissements sont en nette progression: acquisition de 16 rames de tramway, de bus à haut niveau de service et lancement des travaux de la 3ème ligne de tramway ce qui explique l'augmentation de la dette sur ce budget.

La charge d'annuités s'établirait ainsi en 2018:

BUDGET PRINCIPAL	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
INTÉRÊTS DE LA DETTE	3.4 M€	3.3 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	5.4 M€	6.5 M€
ÀNNUITÉ DE LA DETTE	8.8 M€	9.8 M€

4-4 L'EPARGNE BRUTE

L'épargne brute est un indicateur essentiel dans la gestion financière des collectivités. Correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne brute permet de financer le remboursement en capital de la dette et les investissements.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement et représente la part de recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement, et qu'elle peut donc affecter à la couverture de dépenses à long terme (18 % prévu au BP 2018 sur le budget principal et 15 % sur le budget des transports).

Dans ce contexte de fortes contraintes, la difficulté sera de préserver un bon niveau d'épargne pour financer les investissements.

BUDGETTRANSPORT	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
EPARGNE BRUTE	12 M€	13.1 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	5.4 M€	6.5 M€
ISPARONEMENTS	6.81ME	(\$)51010

BUDGET PRINCIPAL.	TOTAL PRÉVU 2017	TENDANCES 2018
EPARGNE BRUTE	47.1 M€	50.1 M€
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE	23.7 M€	24.1 M€
EPARONE NETUE	234)MC	26/Mc
EPARGNE CORRIGÉE DU FINANCEMENT DU RACHAT DES ÉQUIPEMENTS MÚ- RONS EN INVESTISSEMENT*	23.4 M€	20.2 M€

En 2018, sans les retraitements qui s'imposent, il pourra être constaté une progression du niveau d'épargne par rapport au budget 2017.

*Toutefois si l'on corrige cette épargne du montant de l'autofinancement nécessaire au rachat des équipements de la zone des Murons, on constate une baisse par rapport à 2017.

Ainsi, en réalité le niveau d'épargne qui pourra être dégagé en 2018 se contracte en raison de la faible progression des recettes et ceci malgré un niveau d'évolution de dépenses maîtrisé.

4-5 LES INVESTISSEMENTS : LA DECLINAISON 2018 DU PROJET D'AGGLOMERATION

L'INVESTISSEMENT EN VOLUME

Afin de poursuivre et d'intensifier la dynamique territoriale et donner à notre Métropole davantage de perspectives, ce sont près de 100 M€ qui seront investis et mobilisés sur le territoire en 2018.

Cela permettra la création d'un environnement favorable au développement des entreprises et à l'accueil de nouvelles activités économiques, la qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements, la mise à disposition de services

numériques adaptés aux nouveaux usages, la mise en œuvre d'un programme de transition écologique et énergétique.

Tous ces investissements permettront de créer les conditions économiques, urbaines et paysagères à un renouvellement de l'image du territoire afin de contribuer à son attractivité.

Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement sont présentées en annexe 1.

L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE:

Le numérique (5.5 M€). Pour développer la Métropole en tant que territoire connecté et assurer la mise à disposition de services numériques, des crédits seront consacrés aux infrastructures THD, au plan «école numérique 2015-2020» dans les écoles de l'agglomération, à la filière de 2ème vie des ordinateurs des écoles, au programme d'accélération des startups (French Tech), à l'application mobile SmartCity et aux infrastructures Wifi.

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat (2.1 M€). Des crédits seront inscrits pour moderniser les infrastructures d'accueil du campus Manufacture (centre des savoirs et de l'innovation) et des pépinières, pour proposer de nouveaux dispositifs de soutien à l'innovation et à la création d'entreprises afin de garantir des retombées économiques et des emplois. Un partenariat a été mis en place avec la BPI (Banque Publique d'Investissement) qui stipule que lorsque Saint-Étienne Métropole investira un euro, la BPI investira la même somme.

Le design (0.6 M€). Saint-Étienne Métropole renforcera le design management des politiques publiques afin que la Métropole développe l'innovation par les usages et des marqueurs visibles sur l'espace public, en installant des structures Design dans les gares par exemple. Les travaux seront poursuivis dans le bâtiment «les H» sur le site de la Manufacture pour l'installation de salles de cours et d'ateliers. La Tour Observatoire de la Cité du Design bénéficiera également de travaux sur sa structure.

Le service aux entreprises et offres d'accueil (20.3 M€). Afin d'offrir un environnement favorable au développement des

entreprises, Saint-Étienne Métropole a décidé d'accompagner ce développement par la construction d'une offre de services de proximité, concrète et adaptée aux besoins de toutes les entreprises (aides directes aux entreprises, accompagnement aux recrutements...) et en mettant en place un ensemble d'infrastructures dédiées à l'implantation d'activités nouvelles:

- aménagement de nouvelles zones artisanales (Grange Burlat à Génilac, Loti à Saint-Étienne, Les Roches à La Talaudière); en achevant l'aménagement ou poursuivant la commercialisation des zones d'activités en cours (Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds, Charles Chana à Roche-la-Molière, Adèle Bourdon à Lorette, Montrambert-Pigeot à La Ricamarie, la zone de Lapra à Saint-Bonne-Les-Oules, Maleval à Saint-Héand, Le Bec Monterrat au Chambon-Feugerolles, les Volons et la ZAIN à Andrézieux-Bouthéon, le Pinay 2 et Dorian à Firminy)
- requalification d'espaces économiques existants: réalisation d'une étude sur l'ensemble des espaces économiques de la Métropole et lancement des premières opérations (Plateau des Halles à Saint-Étienne)
- réhabilitation de friches (poursuite du projet de pôle entrepreneurial Novaciéries à Saint-Chamond, poursuite de l'opération **Ondaine 2020**
- · à noter également la clôture de l'opération «ZAC des Murons» à **Andrézieux-Bouthéon** réalisée avec la SEDL.
- La participation au capital de la Société Publique Locale (SPL) qui s'occupe de la réalisation du crématorium sur la colline de Montmartre à Saint-Étienne dont la livraison est prévue fin 2018.

L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE:

Habitat et renouvellement urbain (4.7 M€)/ Le projet d'agglomération vise à reconquérir l'attractivité résidentielle et urbaine des centres villes, et des fonds de vallées en favorisant la mixité. Il a aussi pour objectif de contribuer à l'attractivité du territoire en créant les conditions d'un parcours résidentiel dans l'agglomération pour toutes les catégories de ménages.

D'autres actions viseront à améliorer la qualité des logements et à traiter l'habitat dégradé à l'échelle de l'ensemble des communes de Saint-Étienne Métropole dans le cadre d'un Programme d'Intérêts Général (PIG). Il s'agira également d'accompagner le redressement des grandes copropriétés dégradées ou fragiles.

Saint-Étienne Métropole contribuera ainsi financièrement à l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de réhabilitation et d'amélioration de la performance énergétique des logements (aides aux travaux).

Des aides pourront également être mises en œuvre dans le cadre des dispositifs de type PIG, OPAH RU, en direction des primo-accédants en articulation avec le PTZ (prêt à taux zéro).

A ce jour, ont été lancés ou seront engagés les dispositifs suivants:

- OPAH Copropriétés sur la Cotonne et les études OPAH-RU sur Saint-Étienne et la vallée de l'Ondaine (La Ricamarie et Firminy),
- L'ensemble des OPAH-RU sur Saint-Étienne (Tarentaize-Beaubrun, Saint-Roch), Rive de Gier, Saint-Chamond, Firminy et La Ricamarie en articulation avec le projet urbain des communes et notamment les projets ANRU.

Ces nouveaux dispositifs sont une réponse à la hauteur des enjeux du territoire en matière de requalification du parc ancien et de renouvellement urbain identifiés dans le cadre de l'élaboration du PLH3.

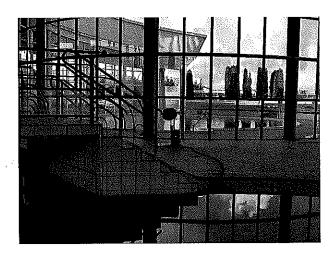
Saint-Étienne Métropole poursuit également la finalisation de son intervention au titre du PLH2 et de l'ANRU1 en matière de financement du logement social et débutent les nouvelles modalités d'interventions dans le cadre du PLH3 et les programmes de l'ANRU2.

TOURISME ET ATTRACTIVITÉ CULTURELLE ET SPORTIVE:

Tourisme, culture et patrimoine (1.1 M€). Le tourisme d'affaires et le tourisme urbain, couplés au tourisme vert et au patrimoine, sont des vecteurs essentiels de l'attractivité du territoire et de développement d'activités économiques. Ces politiques visent à attirer sur le territoire des visiteurs et à améliorer la qualité de vie des habitants. Elles participent au rayonnement national d'une Métropole reconnue pour sa créativité. C'est pourquoi des crédits seront inscrits notamment, pour le site du Corbusier à Firminy classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui est un projet «Grand site Stratégique» de la Région Auvergne Rhône-Alpes (scénographie, accueil, boutique, mise en lumière), pour le château de Fontanès (toiture aile sud) et l'échangeur du Musée d'Art Moderne et Contemporain sur le site de la Doa à Saint-Priest en Jarez.

Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC) à Saint-Priesten-Jarez (1.4 M€). Le musée offre un rayonnement culturel international exceptionnel à travers les nombreuses expositions qu'il organise et sa participation à celles se déroulant à l'étranger. Il offre une programmation de qualité accessible à tous. Le musée possède la 2° collection d'art contemporain de France avec 19 000 œuvres. En 2018 est prévue l'acquisition de nouvelles œuvres ainsi que la restauration d'œuvres d'art. Parallèlement l'aménagement des locaux du personnel du MAMC se terminera et des crédits seront inscrits pour la mise en conformité de la toiture.

Grands équipements (1.1 M€). En intervenant dans la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements sportifs, Saint-Étienne Métropole mène une politique active pour accueillir de grands évènements qui sont aussi des vecteurs de retombées économiques. Les travaux de réhabilitation du complexe aquatique Nautiform à Andrézieux-Bouthéon seront terminés et l'investissement en matériel et équipement se poursuivra au stade Geoffroy Guichard à Saint-Étienne.



ACCESSIBILITE ET MOBILITE:

Transports, déplacements, mobilité (29.6 M€). La qualité et la diversité de l'offre en matière de déplacements sont des critères déterminants pour les habitants et l'attractivité du territoire. L'ambition de Saint-Étienne Métropole est de développer toujours plus l'usage des transports en commun sur la Métropole et la multi modalité. Au-delà du renouvellement régulier des bus (1 350 K€), la rénovation intérieure, extérieure et technique des transways existants se poursuit (2 650 K€). Des crédits seront inscrits pour finaliser le paiement des 16 nouvelles rames de tramway modernes livrées en 2017 (691 K€), pour l'installation d'un dispositif «sprinklage» dans ces nouvelles rames (200 K€) (exigé par l'assureur), pour l'accessibilité des quais de bus (400 K€), la mise aux normes des distributeurs de titres de transport et pour le système d'aide à l'exploitation des voyageurs (624 K€).

Les travaux du prolongement de la 3ème ligne de tramway se poursuivront (23 M€). Après la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), la fin des études de maîtrise d'œuvre, le lancement de la consultation des entreprises et le démarrage des travaux préparatoires (dégagement des emprises, déplacement, renouvellement et développement des réseaux) avec une livraison prévue pour fin 2019.

Voirie communautaire (29 M€), Saint-Étienne Métropole réalise les aménagements de voirie nécessaires à l'évolution du réseau pour un meilleur confort des usagers. Son action s'articule autour de trois enjeux essentiels: contribuer à l'activité résidentielle, privilégier les technologies intégrant la dimen-

sion du développement durable et améliorer l'accessibilité de l'agglomération. Un programme annuel de travaux de voirie sera réalisé et décidé conjointement avec les communes. Dans le cadre des programmes d'équipement public (PEP) avec l'EPASE, des crédits seront prévus pour les travaux de la rue du colonel Marey (liés aux travaux de la troisième ligne de tramway à Saint-Étienne et les opérations Pont de l'Ane à Monthieu. Des travaux d'aménagement des échangeurs de La Grand-Croix et du Sardon (A47) seront effectués.

Défense contre l'incendie (DECI) (0.5 M€). Il s'agit d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Des crédits seront donc inscrits pour exercer ce pouvoir de police administrative spéciale en matière de défense extérieure contre l'incendie qui est une compétence des Métropoles.

Grands projets d'aménagement (4M€). Des crédits seront nécessaires pour le site Couzon -Duralex situé à l'entrée est de la Métropole à Rive-de-Gier: pour la réfection de la toiture de la halle Couzon et la démolition de ses annexes et une avance à EPORA pour acquisition et démolition de l'ancienne usine Duralex. Il faut également prévoir les crédits à verser à l'EPASE dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 et le reversement de la taxe d'aménagement perçue par Saint-Étienne Métropole aux communes

LATRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Transition énergétique et écologique (1 M€). Saint-Étienne Métropole s'est engagée à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont l'un des projets emblématique est le programme d'actions TEPOS (Territoire à énergie Positive) porté avec le Parc naturel du Pilat. Ainsi des crédits seront réservés au dispositif de fonds de concours « Energie » attribués par Saint-Étienne Métropole aux communes membres pour leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments communaux ou de construction performante énergétiquement. Des bornes de recharge pour les véhicules électriques seront installées et une étude/conception pour une station de pompage turbinage dans les secteurs Beaubrun / Tarentaize à Saint-Étienne est envisagée.

Le Contrat Vert et Bleu (CVB) se poursuit avec des études et des travaux pour la restauration de la trame verte et bleue (implantation de haies, création de mares, acquisitions foncières, aides pour des friches urbaines à renaturer...).

Collecte, tri et traitement des déchets (2.2 M€). Le Projet d'agglomération s'est fixé pour ambition de valoriser et de réduire les déchets à la source pour diminuer les quantités enfouies, de perfectionner le tri sélectif, d'améliorer la sécurité des usagers et du personnel et de maîtriser les coûts de traitement des déchets. Pour ce faire, le BP 2018 intègre l'extension de la déchèterie de Saint-Chamond. Par ailleurs, il convient de procéder au renouvellement de bennes à ordures ménagères, d'acheter des bacs et des conteneurs, d'aménager des points d'apport volontaire et de procéder aux grosses réparations des différents centres techniques communautaires et des déchèteries servant au tri et la collecte des déchets ménagers. L'acquisition de matériel d'optimisation est également envisagée.

Eaux pluviales (2.1 M€). Compétente depuis 2011 en matière d'assainissement des eaux usées, Saint-Étienne Métropole a finalisé son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Ce schéma a permis depuis 2016 d'optimiser et de prioriser par bassin versant (Furan, Gier, Ondaine), les investissements nécessaires à la bonne qualité des rivières afin de collecter et de traiter efficacement des eaux polluées. Ainsi sur le budget

principal, des crédits seront affectés à chaque bassin versant pour la création de bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales et de canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales.

Contrats de rivières (5.6 M€). Compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, Saint-Étienne Métropole anime les contrats de rivières Furan, Gier, Ondaine-Lizeron et participe au contrat de rivière Coise. Les objectifs et plans d'actions définis permettront de gérer les inondations, de restaurer et d'améliorer écologiquement les cours d'eau, d'accompagner la reconversion des fonds de vallée et de conforter le système d'alertes aux crues. Pour les plus grosses opérations, il est prévu d'engager la découverture du Gier en amont du centre-ville de Saint-Chamond, de débuter le chantier de dévoiement du lit perché sur l'Ondaine à La Ricamarie, la suppression des pertes minières en amont de l'Echapre, la restauration des berges à la Péronnière à La Grand-Croix et des travaux sur la voute du Furan à Saint-Étienne. Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques d'inondations.



LA PROXIMITE, COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES

Développement local (0.9 M€). La politique de développement local permet de valoriser le potentiel de toutes les communes. Elle s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire entre les communes urbaines, périurbaines et rurales. Saint-Étienne Métropole soutient la réalisation des projets des communes dans une logique d'agglomération (ECM). Par exemple: le réaménagement par le Design de la place et de la rue Carnot à Saint-Genest-Lerpt, un chemin culturel à Chateauneuf, Design et tourisme d'espaces publics en milieu rural à Marcenod et à Génilac ainsi qu'un fonds de concours pour la création d'un espace de commerce et de service en centre bourg à Saint-Christo-en-Jarez.

Politique de la ville (0.1 M€). Au titre de sa compétence politique de la ville, Saint-Étienne Métropole s'est dotée d'un plan d'actions qui a pour but de lutter contre toutes formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement sur tout le territoire. Pour ce faire, elle soutiendra les opérations de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) portées par

les bailleurs sociaux ou les associations telles que les travaux d'aménagement d'espaces de jeux, des halls d'immeuble..., l'animation d'ateliers de sensibilisation des habitants autour de l'écocitoyenneté...

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUI (0.8 M€). Saint-Étienne Métropole doit terminer les procédures de révision des PLU en cours et des modifications annuelles (prestations de bureaux d'étude, coûts d'enquêtes publiques, reproduction de documents, numérisation des PLU...), lancer la procédure pour le PLUi, de réaliser une étude complémentaire PPRM (Plan de prévention des risques miniers) et déterminer les AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Des crédits sont également inscrits pour la finalisation du diagnostic et la définition des orientations et début de la phase réglementaire du Règlement de Publicité Intercommunal (RPI).

LES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

Informatique (0.5 M€). Un service commun Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) avec la ville de Saint-Étienne a été créé en 2017. Il convient de prévoir des crédits pour renouveler les équipements informatiques, la téléphonie, pour installer de nouveaux progiciels à Saint-Étienne Métropole et pour définir les offres de services pouvant être offerts aux communes membres.

Communication (0.1 M€). Des crédits sont nécessaires pour la communication de la Métropole: évènementiel, relations publiques, multimédia et promotion. Ainsi les crédits seront affectés à chaque thématique en fonction des évènements ou de l'avancement de certains dossiers (par exemple: signalétique des ECM, des déchèteries, réalisation du stand de la foire 2018, de vidéos, de panneaux pour des expositions...).

Equipement (0.4 M€). Des aménagements de locaux sont à prévoir (au siège de Grüner, dans les locaux des territoires), ainsi que le matériel d'équipement nécessaire (photocopieurs, mobiliers...) et l'achat et le renouvellement des véhicules

utilisés par le personnel appelé à se déplacer sur le territoire de Saint-Étienne Métropole ainsi que les raccords pour les véhicules électriques.

Une provision pour travaux d'urgence est également constituée pour 1 M€.

Toutes ces opérations seront précisées et détaillées lors de la présentation du budget primitif 2018.

Dans un contexte de contrainte budgétaire accrue et de croissance économique limitée, Saint-Étienne Métropole poursuit avec constance sa stratégie budgétaire: sobriété en fonctionnement, stabilité des taux de fiscalité et programme d'investissement ambitieux.

Cet engagement de sérieux budgétaire est un élément essentiel à la réussite du projet d'agglomération 2014-2020 dans le respect du pacte financier passé avec les communes membres.



5 - LES BUDGETS ANNEXES

5-1 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce budget retrace l'activité du service public d'assainissement collectif pour les 52 communes membres de l'agglomération (y compris les 8 communes qui ont rejoint la Communauté Urbaine à compter du 1er janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire SDCI, mais hors Caloire qui n'a pas de réseaux d'assainissement collectif).

L'exploitation du service est en régie directe pour 45 communes puisque la gestion de la commune de Sorbiers est passée en régie directe depuis le 1er juillet 2017. Il y a 7 communes pour lesquelles un délégataire assure le service ou une partie du service :

- Saint-Étienne, Saint-Chamond et Lorette (collecte et traitements des eaux usées),
- Andrézieux-Bouthéon et Châteauneuf pour la collecte des eaux usées.
- Roche-La-Molière et Saint-Galmier pour le traitement des eaux usées.

Il est rappelé par ailleurs que le traitement des eaux usées de 15 communes du Gier est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG). Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) prend en charge le traitement des effluents des 7 communes de la Vallée de l'Ondaine alors que le Syndicat mixte des Trois Ponts s'occupe des eaux usées d'Andrézieux-Bouthéon.

5-1-1 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèveraient à 16.6 M€:

Le financement du service public d'assainissement collectif devrait être assuré notamment par:

- la redevance facturée aux usagers. Pour mémoire Saint-Étienne Métropole a entamé en 2015 une phase de convergence tarifaire afin d'arriver à terme à un tarif unique pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Le produit de cette redevance est estimé en 2018 à 11.6 M€.
- les participations payées lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif (PRE et PFAC) pour 1.4 M€.

Ces deux montants seront complétés d'une contribution eau pluviale de 1 M€ au titre des réseaux unitaires (1).

Pour mémoire, 1.9 M€ de recettes comptabilisées par ailleurs sont à reverser (Agence de l'eau, SIAMVG, ...)

(1) une retenue de 3.2 M€ sera effectuée en 2018 sur l'AC des communes au titre du transfert de la compétence Eau pluviale (3.5 M€ en 2020): 1 M€ sera affecté au budget annexe Assainissement collectif au titre des réseaux unitaires, 2.2 M€ restant au budget principal de SEM pour financer le paiement des rémunérations eau pluviale des délégataires (1.5 M€) ainsi que l'entretien et les travaux relatifs aux réseaux et ouvrages d'eau pluviale.

5-1-2-LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont estimées à 10 M€:

Les principaux postes de dépenses seraient notamment:

- les charges courantes liées à l'exploitation: 1.9 M€ (fluides, entretien des réseaux, stations d'épuration, ...),
- le versement au SIVO: 2.2 M€ (cf plus haut),
- le remboursement aux communes de Saint-Étienne-Métropole (1 M€) dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'assainissement,
- 1.9 M€ de recettes à reverser (cf plus haut)
- le remboursement aux autres budgets de Saint-Étienne Métropole, essentiellement au budget principal pour les frais de personnel et de structure: 1.6 M€
- auxquels s'ajouteront les charges financières pour 1.4 M€ (intérêt de la dette).

5-1-3 LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèveraient à 6.4 M€:

Pour assurer le financement des dépenses d'équipement à hauteur de 9.3 M€, 4 M€ d'emprunt seraient nécessaires pour compléter l'autofinancement de 2.6 M€ et les financements extérieurs attendus de 2.4 M€.

5-1-4 LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont estimées à 13.3 M€:

4 M€ seraient réservés à la dépense obligatoire de remboursement du capital de la dette.

Il est donc proposé de consacrer 9.3 M€ pour les dépenses d'équipement dont 5.4M€ correspondent à la mise en ceuvre en 2018 du Schéma directeur d'assainissement (SDA). Le reste serait lié pour l'essentiel aux renouvellements et grosses réparations de réseaux, aux opérations sur les territoires des communes SDCI non prises en compte dans le SDA et à la réalisation d'un réseau d'assainissement dans le cadre des travaux de la 3ème ligne de TRAM remboursé par l'EPASE car inclus dans son périmètre d'intervention (ZAC de Châteaucreux).

5-2 LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Conformément aux articles L 2224-8 et L2224-9 du CGCT, Saint-Étienne Métropole prend en charge depuis le transfert de la compétence au 1er janvier 2011 les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces contrôles portent sur la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

A ce titre, les redevances facturées aux usagers (0.24 M€) devraient permettre de financer les dépenses engagées pour la mise en œuvre de ces contrôles (représentant pour l'essentiel des frais de personnel et de structure remboursés au budget principal et de la prestation de service pour les contrôles de bon fonctionnement).

5-3 LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Il est rappelé que le pacte métropolitain prévoit une gestion analytique des budgets par commune et qu'ainsi chaque commune garde la structure de sa tarification dans les trois premières années suivant le transfert.

L'intégralité des charges et notamment des ressources humaines et des charges administratives devront être prises en compte dans l'équilibre de chaque service «communal». Les produits perçus auprès des usagers permettent de dégager une épargne nette positive et couvrent les dotations aux arnortissements.

Les éventuels excédents ou déficits dégagés par les budgets eau à la clôture de l'exercice 2017 seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat.

- 37 communes (1): 19 services de l'eau gérés en Délégation de Service Public (DSP) et 18 en régie directe
- 6 syndicats : 3 en DSP et 3 en régie directe.
- (1) dont les communes de Chamboeuf, La Gimond, Saint Bonnet les Oules et Saint-Galmier qui ont rejoint la Communauté Urbaine depuis 1er janvier 2017 dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Loire (SDCI).

Les communes de Saint Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizierde-Fornas, Rozier- Côtes-d'Aurec et Aboën n'ont pas de budget car elles ont transféré la compétence eau potable au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Forez et la Communauté Urbaine est substituée à ces communes au sein du syndicat en 2017.

Pour mémoire, le budget 2018 est composé de 43 entités :

5 - LES BUDGETS ANNEXES

5-3-1 LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèveraient à 19.9 M€:

Le financement du service public d'eau potable devrait être assuré notamment par:

- la redevance facturée aux usagers pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Le produit de cette redevance est estimé en 2017 à 14.3 M€ (dont 8.6 M€ pour les communes en régie et 5.7 M€ pour les communes en DSP).
- La redevance pollution domestique pour 1,3 M€ qui sera à reverser aux agences de l'eau.
- les ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers entre entités (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 3 M€
- autres recettes (redevances versées par EDF, ventre d'hydroélectricité, frais de contrôle versés par les délégataires...) 0.7 M€
- produits exceptionnels 0.6 M€

5-3-2 LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont estimées à 14.9 M€:

Les principaux postes de dépenses seraient notamment:

- les charges d'exploitation: 2.3 M€ (achats d'eau externes, fluides, produits de traitement, maintenance des usines de potabilisation, entretien des réseaux des pompes et réservoirs...),
- Le reversement de la redevance pollution domestique pour 1.3 M€ aux agences de l'eau.
- les achats d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) entre entités pour 3 M€.
- le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure : 2.4 M $\mathop{\varepsilon}$
- le remboursement aux communes de Saint-Étienne-Métropole (1.6 M€) dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'eau potable
- auxquels s'ajouteront les charges financières pour 1.4 M€ (intérêt de la dette)
- et les autres charges O.4 M€ (créances irrécouvrables, créances éteintes et régularisations de facturation...)

5-3-3 LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèveraient à 7.3 M€:

Pour assurer le financement des dépenses d'équipement à hauteur de 10.6 M \in , 6.8 M \in d'emprunt seraient à inscrire (1) pour compléter l'autofinancement de 2.4 M \in et les financements attendus de 1.4 M \in (Subventions et FCTVA).

(1) Hors reprise des excédents dégagés par les budgets eau à fin 2017 qui seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat au Budget Supplémentaire.

5-3-4-LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Elles sont estimées à 13.2 M€:

2.6 M€ seraient réservés à la dépense obligatoire de remboursement du capital de la dette.

Il serait donc proposé de consacrer 10.6 M€ pour les dépenses d'équipement (dont 5.8 M€ concernant les barrages et 4.8 M€ relatifs aux réseaux).

5-4 LE BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR

Ce budget est composé de 8 réseaux de chaleur répartis sur 7 communes: Saint-Étienne (2), Saint-Chamond, Firminy, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez et La Valla-en-Gier, Andrézieux-Bouthéon..

- 5 en Délégation de Service Public (DSP),
- 3 en régie directe.

Les crédits en opérations réelles se décomposeraient comme suit:

<u>Les recettes réelles de fonctionnement</u> s'élèveraient à 1.9 M€ et seraient réparties ainsi:

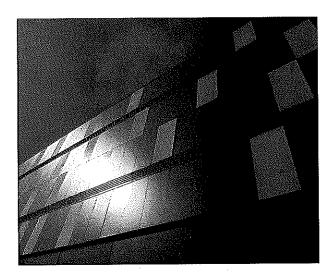
Le produit des ventes de gaz à hauteur de 0.4 M€. La redevance versée par les délégataires à 1.4 M€.

Les subventions d'exploitation évaluées à 0.1 M€.

<u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u> se chiffreraient à 1.0 M€ et seraient constituées :

Des dépenses de fonctionnement courantes 0.7 M€: achats d'énergie, entretien, maintenance, assurance, études, honoraires, remboursement des frais de personnel au budget principal et des charges financières (intérêts) pour un montant de 0.3 M€.

L'autofinancement dégagé de 0.9 M€ serait utilisé pour le remboursement du capital de la dette 0.6 M€ et le reste 0.3 M€ contribuerait au financement des dépenses d'équipement inscrites de 1.1 M€, le complément étant assuré par 0.2 M€ de financements extérieurs (subventions) et l'inscription d'un



5-5 LE BUDGET ANNEXE PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT

Ce budget est composé de 12 parkings répartis sur 2 communes: Saint-Étienne (10) et Saint-Chamond (2):

- 4 en régie,
- 8 en Délégation de Service Public (2 DSP),

Les crédits en opérations réelles se décomposeraient comme suit:

<u>Les recettes réelles de fonctionnement</u> attendues en 2018 seraient de l'ordre de 1.4 M€ et se répartiraient ainsi:

Le produit du stationnement à hauteur de 1 M€.

La redevance des délégataires (frais de contrôle, servitude...) estimées à 0.2 M€.

Les subventions d'équilibre du budget principal évaluées à 0.2 M€.

<u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u> attendues en 2017 seraient de 1.2 M€ et seraient constituées:

- Des dépenses de fonctionnement courantes (0.9 M€): charges de copropriété, entretien, maintenance, assurance, honoraires, taxes foncières, remboursement des frais de personnel au budget principal.
- Une subvention d'exploitation (0,3 M€) versée à un délégataire

L'autofinancement dégagé de 0.2 M€ serait marginalement utilisé pour le remboursement du capital de la dette et le reste contribuerait au financement des dépenses d'équipement inscrites de 0.25 M€, le complément étant assuré par l'inscription d'un emprunt.

ANNEXE 1: LES ORIENTATIONS ENVISAGEES EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP):

Lors du vote du BP, des autorisations de programmes (AP) sont votées. Elles sont déclinées annuellement en crédits de paiement (CP) permettant de couvrir les grandes politiques publiques du projet d'agglomération.

A chaque étape budgétaire elles sont actualisées et les crédits de paiement ajustés en fonction de l'avancement des opérations, des contraintes de chantier, du résultat des appels d'offres...

Les investissements récurrents au service de la vie quotidienne des habitants tels que les programmes annuels de voirie, de rivières, d'eaux pluviales, les transports, la maintenance des bâtiments économiques, les zones industrielles, la collecte des déchets et les équipements des déchèteries, le gros entretien des équipements sportifs, culturels et touristiques (stade Geoffroy Guichard, Musée d'Art Moderne, château de

Fontanès, Patrimoine Le Corbusier, Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez) ainsi que les équipements du personnel et des locaux professionnels (véhicules, postes informatique, mobilier...) représentent en moyenne un montant d'environ 30 M€ annuel; soit 180 M€ sur la période 2015-2020.

Les crédits d'Autorisations de Programme concernant les opérations à caractère exceptionnel ou emblématique pour la période 2015-2020 représentent près de

283 M€. Déduction faite des recettes directes d'investissement (subventions reçues, FCTVA) le montant net des AP s'élève à près de 257 M€.

Saint-Étienne Métropole affirme donc son choix de maintenir les investissements à leur plus haut niveau possible tout en stabilisant dans la durée l'encours de dette.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015-2020

GRANDS AMÉNAGEMENTS, EMPLOI ET ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE (21.3 M€):

- Novacieries à Saint-Chamond, Concession à CAP Métropole iusqu'en 2028.
- Entrée Est de Rive de Gier, confié à EPORA,
- Entrée Nord de la DOA à Saint-Priest-en-Jarez,
- Restructuration site Pasteur à L'Horme, Confié à CAP Métropole,
- Site Tissafil à la Grand-Croix confié à EPORA,
- Plan d'eau des Blondières à Lorette

PROGRAMME NUMÉRIQUE (10 M€):

- Développement des usages numériques, Subventions ANRU,
- Infrastructures haut débit (THD), avec le SIEL,
- Ecoles numériques Subventions FEDER et Région.

INNOVATION TRANSVERSALE (10,7 M€):

- Plan Campus, inscrit au CPER,
- Dispositifs de soutien à l'innovation (Fonds Local Innovation FI I
- et fonds de concours recherche innovation), abondement du fonds par la BPI,
- Entrepreneuriat, programmes d'expérimentation inscrits au CPER et soutien à l'animation.

SERVICES AUX ENTREPRISES (11.7M€):

- Réhabilitation et maintenance des bâtiments économiques,
- Résorption de friches industrielles, requalification de ZI, création de zones industrielles et artisanales, Cessions de bâtiments
 - et de terrains Subventions Région,
- Aides directes aux entreprises.

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN (39.7 M€):

- Requalification du parc ancien dégradé,
- Financement du logement HLM (réhabilitation, production), Subventions ANAH, CDC,
- Convention CPER avec l'EPASE, l'Etat, la Région, le Conseil Départemental et la ville de Saint-Étienne Jusqu'en 2020,
- Volet urbain de la politique de la ville,
- Soutien à l'accession abordable,
- Amélioration des aires d'accueil des gens du voyage.

ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, CULTURELLE ET PATRIMONIALE (8.5 M€):

- Valorisation du patrimoine (Le Corbusier, château de Fontanès, Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Subventions Département et Région,
- Design dans l'agglomération, Subvention CTCM
- Acquisition d'œuvres d'art Subventions DRAC, travaux et études sur l'évolution du Musée d'Art Moderne et Contemporain.

GRANDS ÉQUIPEMENTS (7.4 M€):

- -- Travaux de modernisation du complexe aquatique Nautiform à Andrézieux-Bouthéon, Subvention Etat,
- Gros entretien des équipements (stade Geoffroy-Guichard, Zénith, etc.),
- -Etudes pour la réalisation d'un équipement sportif dans le Gier.



ACCESSIBILITÉ ET DÉPLACEMENTS (172.2 M€):

- Acquisition de 16 nouvelles rames de tramway,
- Prolongement de la ligne de tramway Châteaucreux / La Terrasse,
- Renouvellement des bus, entretien et maintenance des équipements,
- Mise en accessibilité des quais,
- Système d'aide à l'information et à l'exploitation des voyageurs,
- Parcs relais et pôles d'échanges.

VOIRIE COMMUNAUTAIRE 76.5 M€):

- Programme annuel de voirie, Subventions Conseil Départemental,
- ZAC Pont de l'Ane et Châteaucreux, Participation EPASE,
- Participation à l'échangeur de la Varizelle,
- Améliorer les conditions de circulation aux abords de l'échangeur A47 (Vallée du Gier),
- Mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (3.9 M€):

- Fonds de concours énergie aux communes membres,
- Etudes et travaux dans la production d'énergies renouvelables, AMI ville durable,
- Actions dans le cadre du PCET Projet de Territoire à Energie Positive, subventions ADEME et Région en tant que chef de projet TEPOS,
- Amélioration du bilan carbone.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE (1.8 M€):

- Biodiversité, corridors, trame verte et bleue, Subventions FEDER et Région,
- Plan de protection du bruit dans l'environnement.

GESTION DES DÉCHETS, DE LA RÉDUCTION À LA VALORISATION (9.4 M€):

- Extension déchèterie de Saint-Chamond,
- Achat de bacs et de conteneurs,
- Renouvellement et grosses réparations de matériel roulant,
- Gros entretien et équipement des déchèteries, quais de transfert et centres techniques,
- ~ Résorption des points noirs de collecte.

CONTRATS DE RIVIÈRES ET ASSAINISSEMENT (14.4 M€):

- Travaux pour la bonne qualité des rivières, pour la gestion des inondations et la restauration écologique des cours d'eau, Subventions 30 % environ, des agences de l'eau, de la Région,
 - du Conseil Départemental, FEDER,
- Gestion intégrée des eaux pluviales, résorption des rejets directs, réduction de l'impact énergétique des équipements d'assainissement.

DÉVELOPPEMENT LOCAL (5.3 M€):

- Equipements Communautaires Multi-locaux (ECM) dans les communes, Participation des communes et subventions Etat,
- Maintien et création d'activités en milieu rural (LEADER)
 Validé
 par la Région.

POLITIQUE DE LA VILLE (0.9 M€):

- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP).

ANNEXE 2: STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Ainsi au 1er janvier 2018, la dette s'établira à 540.7 M€ (contre 536.2 M€ en 2017) dont:

- 348.1 M€ sur le budget principal (contre 361 M€ au 1°/01/2017) dont 8.5 % de l'encours (46.8 M€) correspond à de la dette

transférée par les communes en 2016 lors du passage en CLI

et associées aux compétences transférées à Saint-Étienne Métropole.

- 93.8 M€ sur le budget des transports (contre 75.8 M€ au 1e/01/2017)
- 2.5 M€ sur le budget des zones industrielles (contre 2.8 M€ au 1er/01/2017)
- 48.6 M€ sur le budget assainissement (contre 47 M€ au 1er/O1/2017)
- 37.4 M€ sur le budget eau (contre 38.6 M€ au 1er/01/2017)
- 10.2 M€ sur le budget réseau de chaleur (contre 10.8 M€ au 1e/01/2017)
- 93 515 € sur le budget parking

A noter, qu'en 2017, les taux ont continué de baisser, avec des valeurs négatives pour les index monétaires (Fin 2017, l'Euribor

3 mois vaut - 0,329 %). Pour 2018, les anticipations de taux sont en légère hausse.

La prévision de dette pour 2018, prend en compte la répartition de la dette en taux fixe (65%), taux révisables (23%) et taux structurés (10%).

Le taux moyen de 2018 des taux fixes sera de 3,2 %, pour la dette à taux révisables il est pris en compte une hypothèse construite sur les anticipations de marché à 1.15 % (soit la moyenne entre les taux anticipés et des index monétaires hors marge).

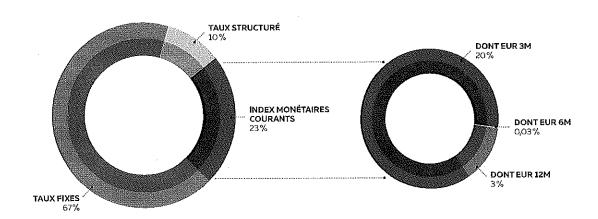
La part de la dette structurée est de 10 % avec un taux sécurisé jusqu'en octobre 2018 à 4,70 %.

Ainsi, en 2018, la baisse du taux fixe moyen permet de limiter la hausse des frais financiers liés à l'augmentation de l'encours de dette, en revanche, le remboursement en capital augmente notamment sur le budget des transports.

En 2018, les négociations conduites avec Natixis devraient permettre à Saint-Étienne Métropole de sécuriser les 4 contrats de swaps structurés (44.5 M€ dont 14.4 M€ indexés sur l'EUR/CHF) sur une nouvelle période de cinq ans.

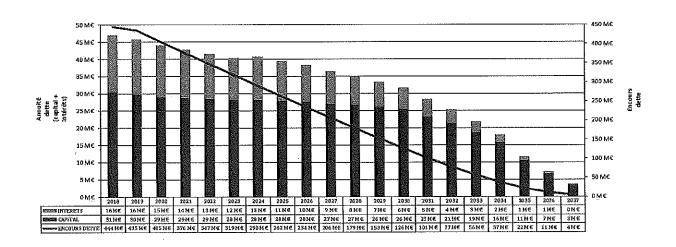
STRUCTURE DE LA DETTE PAR TYPE DE TAUX : EXPOSITION FINALE (AVEC SWAPS ÉMIS AVANT NOUVELLE RENÉGOCIATION EN COURS AVEC NATIXIS)

Budgets: Principal, Transports et Zones industrielles



LA CHARGE D'ANNUITÉS (BUDGETS PRINCIPAL, TRANSPORTS ET ZI) S'ÉTABLIRAIT AINSI EN 2018 :

	INTÉRÊTS	CAPITAL	ANNUITÉ DE DETTE
BUDGET PRINCIPAL	12.6 M€	24.1 M€	36.7 M€
BUDGET TRANSPORT	3.3 M€	6.5 M€	9.8 M€
BUDGET ZI	0.1 M€	0.4 M€	0,5 M€



ANNEXE 3: LES RESSOURCES HUMAINES

Afin de contribuer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un objectif de 1% d'évolution de la masse salariale a été fixé à la Direction des Ressources Humaines pour l'élaboration de son budget 2018 soit un objectif d'environ 45.2 millions d'euros environ, tous budgets et tous chapitres confondus.

Cet objectif de 1% a été calculé sur la base du compte administratif prévisionnel 2017, retraité des dépenses de mutualisation intervenues en milieu d'année en année pleine, soit 566 000 euros supplémentaires par rapport au budget réalisé 2017.

1 - INTÉGRATION DE MESURES EXTERNES ET INTERNES NOUVELLES AU BP 2018

Malgré une contrainte financière forte, le budget RH 2018 intègre des mesures réglementaires nouvelles ainsi que des ajustements de postes liés notamment à la reprise de certains services:

Des mesures statutaires nationales:

- Le surcoût au titre des avancements de grade de catégorie
 C à la suite de la réforme statutaire des agents de catégorie
 C, définie dans le cadre du PPCR, pour un coût de 243 000 euros.
- Les avancements d'échelon et de grade pour 84 000 euros.

Ces surcoûts sont partiellement compensés par les mesures suivantes:

- le report d'un an de l'application des mesures du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR),
- La baisse des cotisations maladie employeur,
- La mise en place du jour de carence, (120 000 euros),
- Le gel du point d'indice.

Des créations de poste diverses ou leurs effets report:

- Les effets en année pleine des réorganisations intervenues en 2017 en lien avec les Directions (Cabinet, de la Direction Générale commune, services communs, Direction des Services Informatique et Numérique, financements extérieurs, Direction de la communication et du marketing territorial, SPS, Direction des Grands Travaux d'Infrastructure), pour 1140 000 euros,
- La création de nouveaux services tels que la régie intercommunale d'eau et d'assainissement sur les communes de Sorbiers, La Talaudière et Saint Jean Bonnefonds, pour un coût de 360 000 euros qui sera compensé par une recette perçue par les communes).

Il se décompose de la manière suivante:

- 44.8 millions d'euros environ au titre des dépenses du chapitre 12 (salaires et charges patronales) dont 42 millions d'euros environ au titre du budget principal et 2,8 millions d'euros environ au titre du budget transports.
- 1.4 millions d'euros environ au titre des chapitres 11 (charges de personnel diverses), 65 (indemnités des élus) et 67 (charges exceptionnelles).

Divers ajustements:

- La hausse de la prime d'assurances statutaires pour un coût supplémentaire de 70 000 euros au titre de l'assiette de cotisation et de 44 000 euros au titre de l'évolution du taux d'assurances.
- Le contrat de groupe prévoyance, avec une participation majorée de 90 000 euros de l'employeur.

2 - STRUCTURATION DES EFFECTIFS AU 31/12/2017

Il s'agit des effectifs en activité et mis à disposition vers l'extérieur à la date du 31 décembre 2017, exprimé en personnes physiques et en ETP d'activité.

Ce décompte ne tient pas compte des agents détachés vers l'extérieur, en disponibilité et en congé parental.

Les mises à disposition vers l'extérieur représentent 21.3 ETP. Il s'agit pour l'essentiel de l'ESAD et du SCOT.

NATURE DE L'EMPLOI	STATUT	NOMBRE D'AGENTS PHYSIQUES EN ACTIVITÉ AU 31/12/2017	NOMBRE D'ETP AU 31/12/2017
	TITULAIRES ET STAGIAIRES	750	720,4
	CDI	18	17,5
PERMANENTS	CDD SUR EMPLOIS PERMANENTS	26	23,1
	COLLABORA- TEURS DE CABINET	5	5,0
TOTAL		799	766,0

NON PERMANENTS	CONTRATS DE DROIT PRIVÉ	13	10,3
	CDD DE REM- PLACEMENT	31	29
	CDD BESOIN OCCASIONNEL	22	21
TOTAL		66	60,3

TOTAL GÉNÉRAL	865,0	826,3

	······································
•	

•	
	\
•	
	•
	•
	,

	•
4	
	011/01/01/21/01/01/01/01/01/01/01/01/01/01/01/01/01

<u> </u>	
	. I
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

